

LES GRANDES DATES DE LA DÉCENTRALISATION

1789

La cellule administrative de base est la commune.

1789-90

Création des départements et du conseil général de la commune de Paris.

1791

Organisation de chaque département en districts et de chaque district en cantons.

1800

Création des préfets.

1871 et 1884

Constitution du régime juridique des départements et des communes.

1944

Création des commissaires régionaux de la République devenant en 1948 les inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire.

1946

Création des départements d'Outre-Mer.

1950

Création au Ministère de la reconstruction de la Direction à l'aménagement du territoire.

1954

Agrément des comités d'expansion locaux, départementaux, régionaux (pour le développement économique dans le cadre du Plan).

1955

Création de 21 régions économiques de programme devenant les circonscriptions d'action régionale en 1959 (cadre obligatoire et unique de l'action décentralisée).

1963

Création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

1964

- Création des préfets de région et des Commissions de développement économique régional associant élus, représentants des syndicats et milieux économiques
- Création des 8 départements de la région parisienne et transformation de Paris en une collectivité territoriale à statut particulier.

1966

Création des communautés urbaines.

1972

Création des régions, transformant les circonscriptions d'action régionale en établissements publics régionaux, administrées par un conseil régional, un conseil économique et social et un préfet de région.

1982 - 1983

Lois de décentralisation « Acte 1 de la décentralisation »

- **Loi du 2 mars 1982** « relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions » : libre administration des collectivités territoriales ; transformation des régions en collectivités territoriales de plein exercice (comme les communes, les départements, les territoires d'outre-mer) à partir des élections de 1986 ; transferts de nombreuses compétences et de moyens financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales

- **Différentes lois et décrets** : réforme de la planification ; répartition des compétences et de ressources publiques, y compris fiscales ; nouveaux instruments budgétaires dont les contrats de plan Etat-Région -CPER- ; reconnaissance de l'activité économique des collectivités ; coopération entre collectivités territoriales ; statuts particuliers de Paris, Lyon, Marseille ; renforcement des pouvoirs du préfet de région ; garanties statutaires des personnels des collectivités ...

1984

Lois du 26 janvier 1984 : statut de la fonction publique territoriale.

1992

Loi du 6 février 1992 : création des communautés de communes et de villes, réorganisation de l'administration territoriale de la république par les collectivités territoriales et l'Etat.

1995

Loi du 4 février 1995 « loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » dite Pasqua : création des « pays » territoires de projets.

1999

• **Loi du 25 juin 1999** « *d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire* » dite Voynet : réforme des pays, transformation des CPER en schémas régionaux, réforme des élections régionales

• **Loi du 12 juillet 1999** « *relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale* » dite Chevènement : distinction de 3 types d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines.

2000

Loi du 13 décembre 2000 « *relative à la solidarité et au renouvellement urbain* » : obligation de répartition équilibrée de logements sociaux ; création des schémas de cohérence territoriaux – SCOT- et des plans locaux d'urbanisme –PLU- ; responsabilité aux régions de l'organisation et du financement des services ferroviaires régionaux de voyageurs à partir du 1^{er} janvier 2002.

2002

• **Loi du 22 janvier 2002** : nouvelle organisation pour la Corse après la réforme de son statut en 1991

• **Loi du 27 février 2002** « *relative à la démocratie de proximité* » : nouveau statut de l'élu local ; pouvoirs supplémentaires des collectivités en matière économique, culturelle et de patrimoine ; création des conseils de quartiers.

2003 – 2004

Lois de décentralisation « Acte 2 de la décentralisation »

• **Loi constitutionnelle du 28 mars 2003** « *relative à l'organisation décentralisée de la République* » : introduction dans la constitution du principe de décentralisation, du droit à l'expérimentation en matière légale et réglementaire, de la reconnaissance des régions comme collectivité territoriale de plein droit.

• **Loi organique du 1er août 2003** : mise en œuvre de l'expérimentation.

• **Loi organique du 29 juillet 2004** : mise en œuvre du principe d'autonomie financière des collectivités territoriales.

• **Loi du 13 août 2004** : nouveaux transferts de compétences aux collectivités territoriales au premier janvier 2005 : orientation et programmation aux régions, solidarité et infrastructures de proximité aux départements, politiques de proximité aux communes ; transferts de personnels de l'Etat.

2006

Loi du 10 juillet 2006 : approbation de la Charte européenne de l'autonomie locale du 15 octobre 1985.

2007

Loi du 21 février 2007 : mise en œuvre en outre-mer les nouvelles dispositions de la constitution.

2010

• **Loi de finances 2010** : réforme de la fiscalité locale avec le remplacement de la taxe professionnelle par une contribution économique territoriale et l'attribution aux différentes collectivités

• **Loi du 16 décembre 2010** : loi de réforme des collectivités territoriales : achèvement de la carte intercommunale, suppression de la clause générale de compétence, possibilité d'adaptation des institutions locales.

2012 – 2015

Lois de décentralisation « Acte 3 de la décentralisation »

• **Loi du 27 janvier 2014** « *relative à la modernisation de l'Action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles* » dite MAPTAM : création de 14 métropoles de plein droit dont 3 statut particulier (le Grand Paris, la métropole de Lyon et Aix-Marseille-Provence) ; définition de collectivités chefs de file entre régions, départements, communes et leurs groupements ; création du schéma régional de l'intermodalité, création des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

• **Loi du 16 janvier 2015** « *relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral* » : réduction de 21 à 12 régions métropolitaines au 1^{er} janvier 2016.

• **Loi du 16 mars 2015** « *relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes* ».

• **Loi du 7 août 2015** « *portant nouvelle organisation territoriale de la République* » dite NOTRe : renforcement des compétences et des prérogatives des régions et des intercommunalités, obligation pour les communes d'intégrer une intercommunalité, maisons de service au public.

• **Loi du 22 février 2022** « *relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale* ».